



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 56291

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le problème de la maîtrise des dépenses de santé. Certes, cette politique relève du plus élémentaire bon sens, mais elle ne devrait se concevoir qu'en référence aux objectifs au service desquels ces dépenses sont engagées. Or, voilà que le Gouvernement, tournant le dos à tous ses engagements, oppose à l'ensemble des prestataires de santé une logique de maîtrise purement comptable, faisant fi des buts à atteindre. Comment peut-on à la fois proclamer son désir de généraliser la détection et le traitement de l'hépatite chronique C, la nécessité de dépister et de prévenir le cancer du côlon, l'urgence de lutter contre la douleur et les infections nosocomiales, sans en assumer la contrepartie financière ? Pis encore, comment peut-on dans le même temps inciter les médecins à poursuivre ces buts, à maintenir le niveau d'exercice de la médecine française, considéré à juste raison comme l'un des meilleurs du monde, et les pénaliser s'ils viennent à dépasser un quota de dépense défini arbitrairement sur des critères n'ayant rien de médicaux. C'est pourquoi, devant cette situation, il lui demande de bien vouloir réviser les quotas que le Gouvernement a fixés dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56291

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 162